

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2019 - 20H00

**Sous la présidence de :** BOUEDO Pierre.

**Présents :** BOUEDO Pierre - LE GALLO Joseph - LE GAL Hervé - LANTRIN Isabelle- CALOHARD Pierre-Loïc - CHAMAILLARD Gilles - LE LABOURIER Virginie - CHAMAILLARD Valérie - MOUNIER Jean-Pierre - HAYS Pascal.

**Excusé (s) :** Madame DREANO Hélène.

Madame Hélène DREANO a donné pouvoir à Madame LANTRIN Isabelle.

Monsieur Pascal HAYS est nommé secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

#### **1) Approbation du compte-rendu de la séance du 23 septembre 2019.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve à l'unanimité des membres présents**, le compte rendu de la séance du 23 septembre 2019.

#### **2) Modification de l'ordre du jour.**

Après délibération, l'assemblée délibérante **autorise à l'unanimité des membres présents** le Maire à rajouter le devis du bulletin communal 2020 et le renouvellement du contrat de maintenance informatique pour la mairie.

#### **3) Avis sur le projet de restauration du bassin versant de la Claie dans le cadre du Contrat Territorial Volet Milieux Aquatiques.**

Vu le projet de restauration du bassin versant de la Claie,  
Vu l'enquête publique du 30 septembre au 16 octobre 2019,  
Vu l'intérêt communal,

L'assemblée **vote**, concernant le projet de restauration du bassin versant de la Claie, pour le projet de restauration du bassin versant de la Claie à 11 voix, à aucune voix contre et aucune abstention.

#### **4) Modification des statuts de Centre Morbihan Communauté.**

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents**, par 11 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, le conseil municipal **approuve** les statuts modifiés de Centre Morbihan Communauté joints en annexe de la présente délibération, ainsi que le transfert de la compétence eau.

#### **5) SATESE : Avenant 2020.**

Après en avoir délibéré, et à **l'unanimité des membres présents**, les membres du conseil municipal **autorisent** le Maire à signer l'avenant n°3 avec le Département du Morbihan, à savoir une prolongation de la convention d'une année.

## **6) Convention d'assistance technique pour la création du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.**

Vu la circulaire en date du 14 août 2019, et vu l'arrêté préfectoral du 1er mars 2017 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie et notamment l'article 2213-32 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, après délibération, l'assemblée délibérante, **à l'unanimité des membres présents, autorise** le Maire à signer la convention d'aide à la création du schéma communal de défense contre l'incendie (SCDECI) avec la SAUR, moyennant une rémunération forfaitaire de 2 890,00 € ht **autorise** le Maire à prendre l'arrêté municipal fixant la liste et les caractéristiques des points d'eau d'incendie,

## **7) Vente du véhicule CITROEN JUMPER.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **autorise à l'unanimité des membres présents**, la vente du CITROEN JUMPER (ancien véhicule communal) à Monsieur Nicolas LE GAL pour un montant de 300,00 € ttc.

## **8) Participation communale aux dépenses de fonctionnement école Saint-Joseph (année scolaire 2019-2020).**

Vu le coût départemental en date du 15 mai 2019, d'un élève de l'école publique, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents, fixe** à 50 427,05 € le montant de la convention soit 1 385,64 € par élève de classe maternelle ( 25 élèves) et 426,65 € par élève de classe élémentaire (37 élèves).

## **9) Participation aux frais de transports de piscine pour l'année scolaire 2019-2020.**

Après délibération, les membres du conseil municipal **autorisent à l'unanimité des membres présents**, le Maire à signer le devis du transporteur BSA en charge des frais de transport des élèves de l'école privée de Buléon pour la piscine de Régigny, au titre de l'année scolaire 2019-2020 et à hauteur de 860,00 €, soit 10 séances x 86,00 €.

## **10) Tarifs assainissement 2020.**

Après discussion et délibération, le conseil municipal **décide à l'unanimité des membres présents**, de maintenir au 1er janvier 2020 les tarifs suivants,

- à **72,10 €**, le montant de la part abonnement,
- à **1,454 €** le prix du m<sup>3</sup>,
- pour les usagers ayant un puits personnel, la consommation est fixée à **25 m<sup>3</sup> par personne**,
- à **1 350,00 €**, le montant de la taxe de raccordement au réseau collectif.

## **11) Tarifs cimetière 2020.**

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité des membres présents**, les membres du conseil municipal **décident** de maintenir le tarif des concessions au cimetière pour l'année 2020, comme suit, à savoir :

- le caveau de 15 ans à **95,00 € (le m<sup>2</sup>)**,
- le caveau de 30 ans à **170,00 € (le m<sup>2</sup>)**,
- le columbarium de 15 ans à **200,00 €**,
- le columbarium de 30 ans à **400,00 €**.

## **12) Tarifs salle polyvalente 2020.**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante **maintient** pour l'année 2020, tarifs et règlement de la manière qui suit,

<b>PETITE SALLE</b>				
	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Du : 1/05 Au : 1/10	Du : 2/10 Au : 30/04	Du : 1/05 Au : 1/10	Du : 2/10 Au : 30/04
VIN HONNEUR	20 €	30 €	25 €	35 €
REPAS FETES	80 €	100 €	120 €	140 €
<b>GRANDE SALLE</b>				
	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Du : 1/05 Au : 1/10	Du : 2/10 Au : 30/04	Du : 1/05 Au : 1/10	Du : 2/10 Au : 30/04
VIN HONNEUR	30 €	40 €	40 €	60 €
REPAS FETES	110 €	145 €	200 €	250 €
MANIF LUCRA	110 €	145 €	200 €	250 €
	TARIFS CUISINE	30 € Particuliers		50 € Professionnels
	CAUTIONS	300 € - Dégâts		80 € - Ménage
	Gratuité pour les associations communales			

DESIGNATION	PARTICULIERS COMMUNE ET HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS COMMUNALES ET EXTERIEURES
ASSIETTE	1,00 €	1,00 €
VERRE CANTINE	0.40 €	0.40 €
VERRE A PIED	1.50 €	1.50 €
VERRE BALLON (Petit)	0.70 €	0.70 €
VERRE BALLON (Grand)	0.80 €	0.80 €
VERRE STANDARD	0.80 €	0.80 €
VERRE A PETILLANT	1.50 €	1.50 €
CARAFE CARRE	2.00 €	2.00 €
SOUPIERE	8.00 €	8.00 €
LEGUMIERE	5.50 €	5.50 €
PLAT OVALE	6.00 €	6.00 €
CORBEILLE A PAIN	4.00 €	4.00 €
LOUCHE	5.00 €	5.00 €

Le couvert perdu et/ou cassé doit être obligatoirement remplacé.

### **13) Tarifs 2020 pour la location tables et bancs.**

Après délibération, et à **l'unanimité des membre présents**, les membres du conseil municipal **maintiennent** pour l'année 2020, la location de l'ensemble 1 table et 2 bancs à 2,00 € (aux particuliers), et **précisent** que la location est gratuite pour les associations.

### **14) Bulletin communal 2020.**

Après délibération, le conseil municipal **autorise à l'unanimité des membres présents** le Maire à signer le devis de l'imprimerie POISNEUF pour un montant de 1 666,00 € ht.

**15) Proposition de renouvellement du contrat de maintenance informatique pour la mairie.**

Après délibération, le conseil municipal, **autorise** le Maire à **l'unanimité des membres présents**, à signer le renouvellement du contrat de maintenance de 10 heures pour un montant HT de 580,00 €, avec MISR INFORMATIQUE ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**Questions diverses.**

La prochaine séance est fixée au lundi 9 décembre 2019 à 20 heures.

FIN DE LA SEANCE A 21 heures 50.